



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 155-12-2023 SUR LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS

Veillez prendre avis que le 15 janvier 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 155-12-2023.

Le règlement a pour but de modifier le règlement 146-03-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs pour ajouter un nouveau comité défini sous le nom de comité consultatif du patrimoine bâti.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Anne Pouleur
Greffière et trésorière adjointe